



CHAMPION IRON 

Politique d'entreprise

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Mai 2024



Table des matières

01 - Principes directeurs	2
02 - Objectifs	4
03 - Champ d'application	6
04 - Engagements de l'entreprise	10
05 - Obligations de conformité	22
06 - Signalement	26

D1

Principes directeur

L'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable

s'inscrit dans la démarche de Champion Iron Limited (Champion¹) et de ses filiales, dont Minerai de fer Québec, pour appliquer les principes de développement durable au sein de son organisation.

La mise en oeuvre d'une telle politique permet de soutenir le processus d'approvisionnement de Champion d'une manière qui lui assure le meilleur rapport qualité-prix dans le cadre de l'achat de biens et de services, et ce, tout en contribuant à stimuler l'économie des communautés locales et des groupes autochtones. La politique s'inscrit également dans une perspective visant à permettre à l'entreprise d'assurer avec diligence ses responsabilités face aux enjeux environnementaux, sociétaux et d'éthique inhérents aux processus d'approvisionnement de l'entreprise.

La politique permet en outre à Champion d'affirmer son engagement à respecter les droits de la personne dans sa chaîne d'approvisionnement et à ne tolérer ni ne faciliter aucune forme d'esclavage moderne, tel que le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants.

Dans le cadre de ses activités, Champion cherchera à mettre en oeuvre avec diligence les principes et les engagements prévus dans la présente politique.

¹ Dans le cadre de la présente politique, les termes « Champion » et « l'entreprise » désignent Champion Iron Limited et toutes ses filiales, dont Minerai de fer Québec inc.

02

Objectifs

Objectifs

Pour Champion, le processus d’approvisionnement responsable intègre non seulement des critères de qualité et de coûts mais aussi des critères environnementaux et sociaux. La présente politique vise à établir le cadre d’exécution et les directives pour les pratiques relatives aux achats, aux locations et à l’octroi de contrats par Champion. Par la mise en application de sa politique d’approvisionnement responsable, Champion poursuit les objectifs suivants :

- 1 Intégrer les aspects de la responsabilité environnementale et sociale de l’entreprise aux critères de qualité, d’efficacité, et de prix d’acquisition des biens et services dans le processus de sélection des fournisseurs².
- 2 Maximiser les retombées positives pour les groupes autochtones et les communautés hôtes tout en assurant la protection de l’environnement, de même que la santé, la sécurité et les droits de leurs membres.
- 3 Encourager les fournisseurs locaux à répondre aux besoins d’approvisionnement de Champion.
- 4 Mener ses activités de façon légale, éthique, et honnête tout en respectant les plus hauts standards d’intégrité et d’équité à l’égard du traitement des fournisseurs qui sont concurrents.
- 5 Traiter avec des fournisseurs responsables envers la société et respectueux de l’environnement et les encourager à s’engager dans une démarche de développement durable.
- 6 Prévenir l’esclavage moderne et toute forme de violation des droits de la personne dans sa chaîne d’approvisionnement.
- 7 Favoriser les produits et services écoresponsables.
- 8 Favoriser les fournisseurs qui partagent les valeurs et les objectifs de Champion en matière d’approvisionnement responsable.

² Dans le cadre de la présente politique, le terme « fournisseur » désigne toute personne ou entité qui fournit des biens et/ou services à Champion, y compris les entreprises individuelles, les compagnies, les sociétés, les institutions publiques ou privées, les associations ou toute autre personne morale qui fournit de tels biens et/ou services à l’entreprise. Le terme « fournisseur » englobe également tous les entrepreneurs et sous-traitants qui exécutent des travaux pour Champion ou le font en leur nom.

03

Champ d'application

Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les employés de Champion qui prennent part au processus d'approvisionnement en tant qu'acheteurs, négociateurs ou gestionnaires. La présente politique ne s'applique pas au processus de demandes exprimées par les requérants internes.

Dans le cadre de la présente politique, l'approvisionnement réfère à l'ensemble du cycle d'acquisition de biens et de services pour le compte de Champion, de la planification initiale à l'aliénation des biens excédentaires ou en fin de vie, en passant par l'évaluation, la négociation, la sélection et l'audit des fournisseurs, de même que le processus d'achat et le niveau de satisfaction lié à l'utilisation des biens et services acquis.

La politique d'approvisionnement responsable se veut un outil de sensibilisation destiné aux fournisseurs afin de les encourager à s'inscrire dans une démarche de développement durable. Champion encourage ainsi les fournisseurs à adopter eux-mêmes des principes similaires à ceux contenus dans cette politique.

Champion s'engage à réviser cette politique annuellement par son chef de la direction et le comité exécutif.

04

Engagements de l'entreprise

Engagements de l'entreprise

Champion doit s'assurer que les biens et services nécessaires à ses activités soient acquis en temps et lieu désirés selon les quantités et la qualité requises et au coût le plus avantageux, et ce, tout en respectant ses engagements en matière de responsabilités sociales et environnementales.

Le processus d'approvisionnement de Champion encourage des modes d'acquisition qui font appel à la saine concurrence entre les fournisseurs. Il vise à assurer, d'une part, un équilibre entre le prix, la qualité, le rendement, la disponibilité et le délai d'approvisionnement et, d'autre part, le respect des attentes et des exigences édictées par la présente politique à l'égard des fournisseurs.

L'entreprise cherche à établir des relations d'affaires durables et des partenariats mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et privilégie ceux qui respectent les principes de sa politique d'approvisionnement responsable.

Les engagements de Champion en matière d'approvisionnement responsable ainsi que ses exigences et attentes envers les fournisseurs sont décrits dans les sections suivantes.

L'entreprise attend des fournisseurs qu'ils disposent de politiques, de processus et/ou de mesures démontrant leur engagement réel et sincère à les respecter.



Respect des droits de la personne

Par l'entremise de sa politique sur les droits de la personne, Champion affirme son engagement à respecter et à protéger, sous réserve de contraintes excessives, les droits de toutes les personnes, y compris ses employés, les personnes immigrantes, ses sous-traitants ainsi que les communautés communautés dans lesquelles elle opère.

De plus, par sa politique de prévention du harcèlement et de la discrimination au travail, Champion affirme son engagement à ne tolérer aucune forme de harcèlement et de discrimination envers et entre ses employés et à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement au sein de son entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire.

Exigences envers les fournisseurs

- 1** Ne tolérer d'aucune manière toute forme de harcèlement ou de discrimination faite par ou contre ses employés.
- 2** Respecter les droits des personnes et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les articles 23 et 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 3** Respecter les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
- 4** Respecter les conventions 138 et 182 de l'OIT et ne pas avoir recours au travail des enfants de moins de 16 ans et veiller à ce qu'aucun travail ne soit réalisé par des personnes âgées de moins de 18 ans lorsque celui-ci est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents.

Prévention de l'esclavagisme moderne

Champion reconnaît que ses activités peuvent avoir un impact sur les droits de la personne à travers sa chaîne d'approvisionnement, surtout à l'échelle internationale.

L'entreprise s'engage à ne tolérer aucune forme d'esclavage moderne chez ses fournisseurs. Champion cherche également à prévenir la traite des personnes et à éviter d'être complice ou de faciliter des violations des droits de la personne dans sa chaîne d'approvisionnement.

Exigences envers les fournisseurs

- 1 N'avoir recours à aucune forme ou pratique d'esclavage moderne telle que décrite dans la Loi australienne sur l'esclavage moderne.
- 2 Respecter la Convention 29 de l'OIT et ne pas astreindre une personne au travail forcé.
- 3 Aucun travail ou service ne doit être exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque.
- 4 Ne pas forcer un individu à exécuter un travail ou un service contre son gré.
- 5 Ne pas avoir recours à la traite de personnes.

Santé et sécurité du travail

Champion considère que toute blessure ou maladie professionnelle peut être évitée. L'entreprise croit aussi que chaque employé doit être activement engagé dans la culture de santé et sécurité du travail de l'entreprise, qui promeut un comportement proactif allant au-delà du simple respect des exigences réglementaires.

Exigences envers les fournisseurs

- 1 Établir, maintenir et appliquer rigoureusement des pratiques qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs.
- 2 Garantir un environnement sûr et sain, notamment en fournissant les équipements de protection individuelle appropriés.
- 3 S'assurer que les employés sont suffisamment formés, préparés et compétents pour exercer leurs fonctions en toute sécurité.
- 4 Identifier et évaluer les risques réels et potentiels pour la santé ou la sécurité des travailleurs et les éliminer ou les gérer en tout temps.
- 5 Améliorer continuellement les performances en santé et sécurité par l'examen régulier et la mise à jour fréquente des programmes et pratiques qui assurent la santé et la sécurité des travailleurs.
- 6 Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et aux normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité du travail.

Approvisionnement local et autochtone

En plus de favoriser la croissance économique, le développement des affaires et l'emploi dans les communautés hôtes, l'achat local permet de réduire les impacts de l'entreprise notamment en réduisant les transports qui contribuent au réchauffement climatique et la consommation de ressources naturelles.

Tout en respectant le Code de conduite de Champion et sous réserve des lois et des règlements applicables, Champion s'engage à favoriser l'achat de biens et de services selon l'ordre de préférence suivant :

- 1 Groupes autochtones hôtes**
- 2 Communautés locales**
- 3 Communautés régionales**

Il est à noter que l'utilisation de cette approche par Champion n'affecte aucunement l'établissement et le maintien d'une saine concurrence entre les fournisseurs dans le processus d'approvisionnement. Cette approche n'affecte aussi aucunement la prise en compte par Champion des critères associés à la qualité, l'efficacité et le prix des biens et services offerts dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs. La même chose s'applique pour les autres critères liés aux attentes et aux exigences édictées par la présente politique à l'égard des fournisseurs.

Approvisionnement local et autochtone

Champion s'engage par ailleurs à encourager les entreprises autochtones hôtes de la manière suivante :

- 1 En accordant une importance à des critères spécifiques favorisant la participation autochtone dans le processus décisionnel de sélection des fournisseurs.
- 2 En adaptant, dans la mesure du possible, les contrats aux capacités, aux besoins, aux compétences et à l'expérience de travail des entreprises autochtones hôtes de manière à leur permettre de soumettre des propositions concurrentielles à Champion.
- 3 En révisant, sur demande des fournisseurs autochtones et sous réserve des obligations de confidentialité, les propositions avec les entreprises autochtones non retenues dans les processus d'appel d'offres afin de les aider à améliorer leur compétitivité et leurs chances d'obtenir des contrats auprès de Champion dans le futur.

Champion s'engage également à promouvoir le recours aux entreprises autochtones hôtes chez les fournisseurs allochtones manière suivante :

- 1 En mettant à leur disposition la liste des entreprises autochtones hôtes établie par les groupes autochtones hôtes eux-mêmes au <https://mineraiferquebec.com/nos-partenaires-innus/>.
- 2 En les informant des engagements de Champion quant à l'importance de la participation des entreprises autochtones hôtes dans l'approvisionnement de biens et de services.

Champion cherche constamment à renforcer sa capacité d'approvisionnement local, régional et autochtone par la formation, le mentorat ou l'établissement de partenariats.

Approvisionnement local et autochtone [suite]

Exigences envers les fournisseurs

- 1 Être conscients que leurs activités, produits et services peuvent avoir un impact sur les communautés hôtes et les groupes autochtones et répondre aux éventuels problèmes par le biais du dialogue dans le respect et la reconnaissance de la culture, du patrimoine et des traditions locales.
- 2 Développer et mettre en oeuvre des pratiques pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les avantages et les bénéfices pour les communautés hôtes de Champion.
- 3 Consulter Champion de manière proactive afin de comprendre ses engagements et ses priorités par rapport aux groupes autochtones et aux autres communautés hôtes.
- 4 Être disposés à s'engager et à travailler avec Champion, les groupes autochtones et d'autres communautés afin de contribuer au bien-être des communautés hôtes, notamment par les actions suivantes :
 - Offrir des opportunités d'affaires structurantes;
 - Favoriser l'embauche locale;
 - Intégrer les entreprises locales à l'intérieur de leur chaîne d'approvisionnement;
 - Former, accompagner et mettre sur pied des partenariats avec des entreprises locales pour renforcer leurs capacités à desservir les besoins en biens et services à long terme.

Éthique des affaires

Le Code de conduite de Champion affirme l'engagement de l'entreprise à respecter des principes moraux et éthiques élevés et spécifie les normes comportementales de base à respecter pour les employés et autres personnes faisant des affaires en son nom.

Exigences envers les fournisseurs

- 1 Mener toutes les consultations et les négociations de bonne foi et sans intention d'induire en erreur.
- 2 Respecter en tout temps les lois, les réglementations, les codes, les règles et toute autre exigence gouvernementale applicable, notamment en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles, le respect des sanctions et des lois commerciales, la prévention du blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.
- 3 Agir de manière juste, honnête et équitable envers ceux avec lesquels ils traitent pour Champion ou en leur nom ainsi qu'avec honnêteté et transparence envers Champion et les membres des communautés et groupes autochtones hôtes.
- 4 Adhérer aux principes d'anticorruption, ce qui implique de ne pas :
 - Offrir, donner ou promettre quoi que ce soit de valeur, tels des divertissements, le paiement des frais de voyage ou des cadeaux, à un fonctionnaire du gouvernement dans le but d'obtenir ou de conserver toute affaire ou tout autre avantage;
 - Utiliser des fonds, des actifs ou du personnel pour toute activité illégale, inappropriée ou contraire à l'éthique;
 - Effectuer un paiement de facilitation ou tout autre paiement illégitime à des gouvernements ou à des fonctionnaires pour accélérer ou garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine;
 - Offrir, solliciter, accepter, fournir, autoriser ou promettre, directement ou indirectement, un pot-de-vin, tels des cadeaux ou toute autre forme d'argent ou de compensation, à qui que ce soit.

Soutien du commerce équitable et de l'économie

Le commerce équitable et les principes de l'économie sociale représentent des aspects importants du soutien de l'équité dans le commerce mondial et favorisent le développement d'une économie responsable et solidaire. Ils contribuent au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement dans les régions du sud de la planète.

Champion s'engage à privilégier l'achat de produits et de services issus du commerce équitable et à s'assurer que la préférence soit donnée aux produits certifiés équitables ou écoresponsables par des organismes reconnus conformément aux lois et règlements applicables.

Exigences envers les fournisseurs

- 1** Proposer des produits et services certifiés équitables et/ou écoresponsables à Champion.
- 2** Privilégier l'achat de produits et de services issus du commerce équitable et/ou écoresponsables.

Saine gestion environnementale

Champion reconnaît que ses opérations peuvent avoir des impacts directs et indirects sur l'environnement. C'est pourquoi l'entreprise cherche à utiliser des modes de consommation qui favorisent les meilleures pratiques environnementales possibles et qui tiennent compte du cycle de vie des produits.

Le processus d'approvisionnement doit favoriser l'application des principes des 3RV³ afin de minimiser la consommation des ressources naturelles, le gaspillage et la génération de matières résiduelles.

³ Le principe des 3RV implique des mesures selon l'ordonnancement suivant :

- 1- Réduction de la consommation,
- 2- Réutilisation des biens,
- 3- Recyclage des produits,
- 4- Valorisation des matières résiduelles.

Exigences envers les fournisseurs

- 1 Établir, maintenir et appliquer rigoureusement des pratiques qui privilégient la protection de l'environnement et de la biodiversité.
- 2 Disposer de mesures de contrôle environnemental rigoureuses permettant de faire face aux incidents environnementaux imprévus.
- 3 Mettre en place des processus pour identifier et évaluer les opportunités de réduire ou d'éliminer les impacts environnementaux liés aux biens produits ou aux travaux ou services fournis.
- 4 Maintenir la validité de tous les permis et autorisations légalement exigés.

Saine gestion environnementale

Attentes envers les fournisseurs

- 1 Améliorent sur une base continue leur efficacité énergétique et leur utilisation de l'eau et des ressources naturelles.
- 2 Minimisent les quantités de matière résiduelle qu'ils génèrent.
- 3 Gèrent de manière responsable leurs émissions atmosphériques, leurs impacts sur la qualité des eaux naturelles et la manipulation des matières dangereuses.

Champion appuie la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les engagements du Canada en vertu de l'Accord de Paris qui en découlent, lesquels visent à réduire les émissions canadiennes de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 .

Champion croit qu'elle doit contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. C'est dans ce contexte que l'entreprise cherche à réduire l'empreinte carbone de sa chaîne d'approvisionnement et privilégie les fournisseurs qui mettent en place des programmes visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

05

Obligations de conformité

Engagements de l'entreprise

Qualification

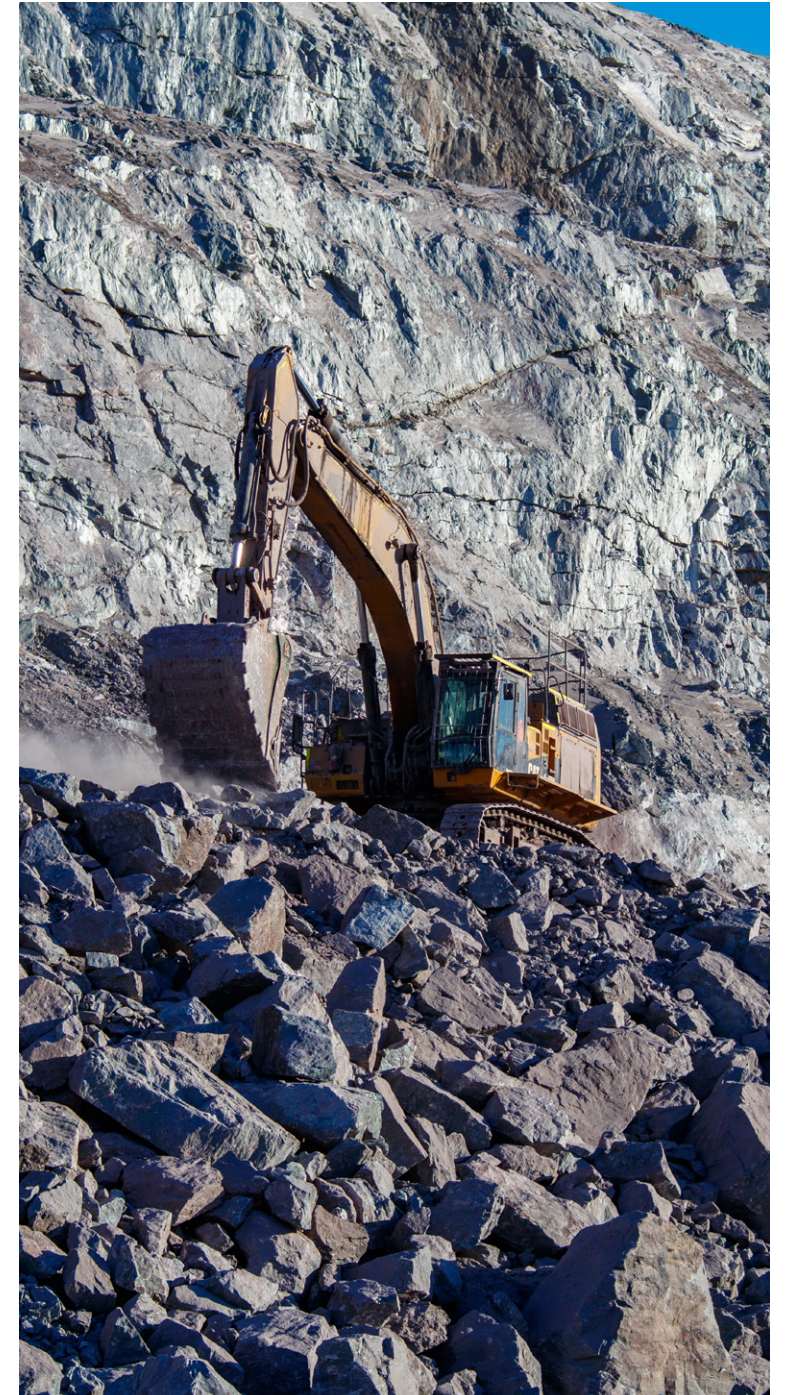
L'approche de Champion vise à identifier les fournisseurs qui adhèrent à la présente politique en utilisant des critères d'approvisionnement responsable adaptés à chaque catégorie de biens et services. Les fournisseurs qui ne répondent pas aux attentes et exigences minimales ne peuvent obtenir de contrat de la part de Champion.

Champion reconnaît par ailleurs que certaines circonstances spéciales peuvent poser des défis importants pour répondre à ses exigences et attentes. Le cas échéant, l'entreprise cherchera à soutenir les fournisseurs dans leurs efforts pour y répondre de façon diligente.

Vérification avant l'octroi de contrat

Champion applique un processus de vérification diligente des fournisseurs potentiels lors de l'étape de la préqualification et dans le cadre des processus d'appel d'offres ou des renouvellements de contrats existants selon une approche basée sur l'évaluation des risques. Pour ce faire, Champion se réfère à leurs performances passées et à leur capacité à effectuer les travaux requis conformément aux dispositions légales en vigueur et aux exigences et attentes édictées par la présente politique.

Sur la base de l'évaluation des risques, les fournisseurs peuvent être appelés à fournir une auto-évaluation par rapport aux exigences et attentes de Champion. Dans certains cas, Champion peut mener un audit. Une obligation de transparence est attendue de la part de tous les fournisseurs dans le cadre du processus de vérification diligente ou d'audit.



Engagements de l'entreprise

Dans l'éventualité où un niveau de risque inacceptable est identifié, Champion travaillera avec le fournisseur pour déterminer les correctifs appropriés à mettre en oeuvre pour qu'il se qualifie dans son processus d'approvisionnement. Le programme d'actions correctives sera suivi aussi bien par Champion que par le fournisseur concerné jusqu'à ce que les deux parties conviennent que le résultat souhaité a été atteint.

À tout moment, Champion se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de rompre ses relations avec un fournisseur si l'entreprise a de bonnes raisons de croire ou peut établir que le fournisseur :

- 1 Enfreint une loi ou un règlement.
- 2 N'applique pas les mesures correctives convenues en vue de répondre aux exigences et attentes de Champion ou ne les déploie pas de manière raisonnable et en temps opportun.

Suivi durant l'exécution de contrat

Champion mesure la performance de ses fournisseurs critiques pendant l'exécution des contrats en définissant et en suivant des indicateurs de performance, lesquels sont adaptés en fonction du type de biens ou de services fournis.

Dans l'éventualité où un fournisseur ne répond pas aux exigences et aux attentes de Champion, un travail de collaboration sera entrepris avec le fournisseur pour déterminer les correctifs appropriés à mettre en oeuvre ainsi que les échéanciers à respecter. Le programme d'actions correctives devra être respecté par le fournisseur concerné à la satisfaction de Champion. À tout moment, Champion se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de rompre ses relations avec les fournisseurs qui ne respectent pas les exigences et attentes à la satisfaction de l'entreprise.

Champion encourage ses fournisseurs à partager et à appliquer ses exigences et attentes détaillées dans leur propre chaîne d'approvisionnement.



06

Signalement

Signalement

Toute personne travaillant pour Champion a le devoir de signaler rapidement à son superviseur immédiat toute situation dans laquelle les politiques de Champion, la loi ou un règlement semblent avoir été violés, et ce, sans aucune crainte de représailles si le signalement est fait en toute bonne foi.

Lorsqu'une situation problématique ne peut pas être résolue par le biais des canaux réguliers de communications en raison, notamment, d'un malaise ou d'une préoccupation, la personne concernée peut effectuer un signalement en toute confidentialité à un tiers indépendant afin d'assurer la plus grande diligence et impartialité dans le traitement de son signalement.

Les signalements peuvent être faits en utilisant l'un des moyens suivants :

Formulaire Web sécurisé au
www.ChampionIronWhistleblowerService.deloitte.com;

Courriel au ChampionIron
WhistleblowerService@deloitte.com;

Ligne téléphonique gratuite au Canada au
1 833 435-0757.⁴

Chacun des signalements est pris au sérieux et peut faire l'objet d'une enquête.

⁴ Une ligne sans frais peut être utilisée en Australie au numéro 18 0098 4123.



mineraiferquebec.com
championiron.com

(s) David Cataford Chef de la direction